



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2021

PRÉSENCES

Monsieur Sébastien Pomerleau, président	Madame Isabelle Dufour, enseignante
Monsieur Noureddine Bsiker, trésorier	Madame Marie Larose, enseignante
Madame Catherine Genest, secrétaire	Madame Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste
Madame Marie-Chantale Lord, vice-présidente	Madame Magalie Dubé, éducatrice
Monsieur Jean Tittley, parent	Madame Marie-Hélène Bédard, éducatrice
	Madame Sonia Grégoire, directrice

AUTRE PRÉSENCE

Madame Gabrielle Gaudreau, rédactrice du procès-verbal

Ordre du jour

1. Ouverture

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 8 décembre 2021
- 1.3. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2021
- 1.4. Suivi du procès-verbal du 3 novembre 2021

2. Interventions du public

3. Affaires pour décision et discussion

- 3.1. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation 2021-2022
- 3.2. Offre de services pour les activités parascolaires – Hiver 2022
- 3.3. Règles de régie interne 2021-2022 – Discussion

4. Consultation de la direction

- 4.1. Ouverture du service de garde pendant la relâche
- 4.2. Besoins de l'établissement en biens et services ainsi que les besoins liés aux locaux et immeubles

5. Présentation sans prise de décision

- 5.1. Plans d'intervention

6. Rapports

- 6.1. Rapport de la présidence
- 6.2. Rapport de la direction
- 6.3. Rapport du représentant au comité de parents
- 6.4. Rapport du trésorier
- 6.5. Rapport de la fondation et de l'OPP

7. Autres sujets

- 7.1. Consultation des élèves
- 7.2. Questions et demandes des membres du CÉ

8. Fermeture

- 8.1. Date de la prochaine rencontre
- 8.2. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE

1.1. Ouverture de la séance

M. Pomerleau constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19 h 15.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

M. Pomerleau présente l'ordre du jour.

C.E. 2021-2022-19	Sur proposition de Mme Dubé et appuyé de Mme Lord, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
--------------------------	--

1.3. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2021

M. Pomerleau demande aux membres s'ils ont des éléments à ajouter au procès-verbal du 3 novembre 2021. Quelques corrections sont apportées au niveau de la formulation.

C.E. 2021-2022-20	Sur proposition de M. Bsiker et appuyé de Mme Lefebvre, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2021 avec les corrections soulevées.
--------------------------	---

1.4. Suivi au procès-verbal du 22 septembre 2021

Il n'y a aucun suivi.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

3. AFFAIRES POUR DISCUSSION ET DÉCISION

3.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2021-2022

M. Pomerleau présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2021-2022, préalablement envoyé aux membres. Par rapport à l'année scolaire 2020-2021, aucun changement n'est proposé.

Un membre propose l'ajout de données factuelles quant au nombre d'incidents qui surviennent à l'école afin de voir la réelle efficacité du plan de lutte. D'une année à l'autre, ces statistiques permettraient d'évaluer concrètement l'utilité des mesures en place. Il est également proposé d'évaluer le niveau d'efficacité de ces mesures.

La direction propose de prendre en considération seulement les manquements majeurs. Par manquement majeur, Mme Grégoire entend une problématique, quelque chose d'inacceptable, qui implique une intervention de la direction et des parents. L'ensemble des membres exprime son accord quant à l'ajout de la proposition au plan de lutte.

Un membre du personnel informe le conseil de l'enseignement des comportements positifs, qui sera instauré dans l'école, et est d'accord avec la proposition.

Un membre demande quelles sont les bases sur lesquelles l'école fonde son plan de lutte. Mme Grégoire explique qu'un sondage sur le sentiment de sécurité à l'école a été administré en 2015-2016, avec les parents et les enfants, de même qu'avec les membres de l'équipe-école. Le sondage, habituellement chapeauté par SEVEQ, n'est pas possible cette année dû à la COVID-19. Les éléments inclus dans le plan de lutte sont aussi en lien avec les observations du personnel de l'école.

Un membre se questionne quant au niveau d'appropriation de la démarche de résolution de conflit par le personnel. Mme Grégoire explique qu'elle est affichée dans les locaux et à des endroits stratégiques dans l'école. La démarche est également présentée en début d'année scolaire. Ces informations seront ajoutées au plan de lutte.

Un document synthèse de ces informations est disponible pour les parents.

C.E. 2021-2022-21	<p>Sur proposition de Mme Lord et appuyé par M. Bsiker, il est résolu unanimement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter le document du plan de lutte, tel que présenté; • de prévoir les éléments suivants dans la reddition de compte annuelle: <ul style="list-style-type: none"> ○ la liste des mesures mises en œuvre; ○ une analyse de l'efficacité de ces mesures par l'équipe école et suggestions d'améliorations à apporter s'il y a lieu. ○ les données sur les manquements majeurs;
--------------------------	---

3.2. Offres de services pour les activités parascolaires de l'hiver 2022

M. Pomerleau rappelle aux membres le désir d'innover dans l'offre d'activités parascolaires soulevé l'automne dernier, afin de palier la répétitivité de plusieurs activités. Cependant, la pénurie de main d'œuvre affecte l'offre de services des activités parascolaires. En effet, le fournisseur de services ne connaît pas encore les animateurs disponibles et les activités qu'ils pourront encadrer. Lorsque le suivi sera fait par le fournisseur, un courriel sera envoyé aux membres du CE.

Le cours de *Gardiens avertis*, le *RCR* ainsi que le cours *J'apprends à me garder seul* seront offerts pendant une journée pédagogique. Tous les enfants qui ont l'âge requis pourront s'inscrire, qu'ils soient au service de garde ou pas.

3.3. Règles de régie interne 2021-2022

M. Tittley suggère la possibilité de consulter les membres par courriel afin qu'une décision puisse être prise de manière virtuelle avant la prochaine séance ordinaire. Ce vote serait utilisé uniquement pour des décisions urgentes. Les propositions soumises ne seraient donc pas sujettes à débat. Mme Lefebvre propose de demander l'accord des membres pour procéder au vote par courriel. Ainsi, si certains veulent débattre, une séance extraordinaire pourrait avoir lieu. M. Bsiker souligne qu'il souhaiterait que les membres puissent au moins poser une question d'éclaircissement avant le vote. Mme Grégoire précise que c'est la direction et le président qui feraient parvenir la proposition.

Quant au mode de tenue des réunions, il est demandé aux membres s'ils préfèrent en personne ou en virtuel. De même, si les rencontres en personne sont privilégiées, peuvent-elles se tenir de manière hybride ? Devrait-on privilégier un membre en virtuel ou un substitut en personne ?

Mme Bédard soulève la gestion du temps, qui est moins facilitante lorsque c'est en personne. Mme Lefebvre aime les échanges qui découlent des rencontres en personne. Mme Genest est d'accord avec le fait de privilégier les rencontres en personne, mais d'autoriser la présence du membre en virtuel lors de cas exceptionnels. M. Bsiker pense à l'alternance des deux modes.

Une proposition sera amenée lors de la prochaine rencontre suite aux commentaires reçus.

4. CONSULTATION DE LA DIRECTION

4.1. Ouverture du service de garde pendant la relâche

Mme Grégoire explique qu'une décision doit être prise concernant l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche. Ce faisant, les membres du CE doivent être consultés de même que les parents. Mme Grégoire et les membres s'entendent pour dire qu'il est préférable d'ouvrir et ce malgré la possibilité que le service de garde ne s'autofinance pas à 100%. Les membres sont favorables à la consultation des parents quant à leur intérêt à envoyer leur enfant au service de garde pendant la relâche.

La décision d'ouvrir le service de garde sera prise à la prochaine rencontre.

4.2. Besoins de l'établissement en biens et services ainsi que les besoins liés aux locaux et à l'immeuble

Mme Grégoire explique que chaque année, des demandes d'améliorations aux locaux et à l'immeuble sont soumises au CSS qui analyse celles qui seront financés dans leur projet prochain budget d'investissement. » ? Mme Grégoire sonde les membres à savoir quelles seraient leurs suggestions. Les suggestions qui ressortent sont :

- Ajouter un éclairage sur la cour d'école et un abri près de l'entrée des cours
- Ajouter des rangements extérieurs pour les jeux du service de garde et à l'intérieur pour les bicyclettes des classes de maternelle 5 ans
- Vérifier le système électrique, car les disjoncteurs font souvent défaut. De plus, prévoir le nettoyage des fenêtres en hauteur
- Ajouter une poignée à la porte extérieure adjacente aux classes de maternelles 4 ans.

5. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

5.1. Plans d'intervention

Compte tenu de l'heure, M. Pomerleau suggère de reporter ce point à la prochaine séance. Mme Grégoire aura l'occasion d'expliquer aux membres le fonctionnement des plans d'intervention et les informations qui sont transmises aux parents à ce sujet.

6. RAPPORTS

6.1. Rapport de la présidence

M. Pomerleau effectue son rapport. Il a fait une demande de subvention de 3000 \$ à la ville de Québec dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière. Ce montant servira entre autres à créer un dépliant pour les parents afin de leur rappeler les endroits où il est possible ou non de se stationner. Une autre somme servira à organiser des activités sur la sécurité routière pour les élèves, dans le cadre de ce que propose Accès Transports Viables.

6.2. Rapport de la direction

Mme Grégoire annonce aux membres que plusieurs activités spéciales auront lieu à l'école avant les vacances de Noël. Plusieurs sorties scolaires ont également eu lieu.

6.3. Rapport du représentant au comité de parents

Le conseil des parents a été consulté par le CSS à propos du passage primaire-secondaire. Toutefois, l'intervention des parents ciblait davantage les élèves à haut potentiel. Un atelier concernant ces élèves sera mis en place par le comité de parents.

Le comité de parents a également été consulté par le CSS sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la désinstitutionnalisation de l'école Saint-Michel. L'avis du comité de parents sera présenté à la prochaine rencontre.

Le comité est maintenant en charge de proposer une politique au CSS et des discussions ont eu lieu à la dernière rencontre. Le principe de parité fait partie des réflexions soulevées par les parents. D'une part, ils ne veulent pas que certaines écoles demandent trop de choses aux parents alors que d'autres ne demandent rien : un équilibre serait souhaitable entre les écoles. D'autre part, ils ne veulent pas brimer les écoles dans leur pouvoir décisionnel.

Finalement, deux activités seront organisées prochainement : Une activité concernant le projet éducatif aura lieu le 19 janvier et une pièce de théâtre sur l'intimidation aura lieu le 17 février.

Pour terminer, M. Pomerleau mentionne le dépôt du projet de loi no. 9 sur le protecteur national de l'élève. Ce projet de loi prévoit que le protecteur national de l'élève sera responsable de l'application adéquate et optimale des dispositions relatives à la procédure de traitement des plaintes.

6.4. Rapport du trésorier

M. Bsiker note le souper de Noël dans les dépenses actuelles du CE.

6.5. Rapport de la fondation et de l'OPP

La dernière rencontre de l'OPP prévue le 6 décembre a été reportée à une autre date.

Au sujet de la Fondation, Mme Grégoire informe les membres de la tenue de la levée de fonds avec la vente de produits Nutra-Fruit Canneberges. Les produits commandés seront distribués aux enfants. En outre, les membres de la Fondation étaient présents pour vendre des mignardises lors de la rencontre de parents de novembre. Les demandes de fonds pourront donc être présentées à la Fondation au retour du congé de Noël.

7. AUTRES SUJETS

7.1. Consultation des élèves

Chaque année, le CE doit consulter les élèves. M. Pomerleau suggère de demander au conseil des élèves quels sujets ils aimeraient aborder. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

7.2. Questions et demandes des membres du CE

Un membre souhaite connaître la date de la journée de vaccination. Celle-ci se tiendra le vendredi 10 décembre.

Un questionnement est émis concernant le parent substitut, qui n'avait pas été élu lors de l'assemblée générale. On se demande si un rappel pourrait être fait dans l'info-parents afin de faire savoir que ce poste est toujours vacant. Mme Grégoire explique que l'élection d'un parent substitut doit être faite avec tous les parents de l'école. Le CE ne peut pas simplement choisir un parent.

Il est proposé que le CE offre du café et des biscuits pour les rencontres à venir, question d'agrémenter les rencontres.

Un membre se questionne quant à l'anglais intensif, à savoir s'il fera partie de la grille-matières proposée pour 2022-2023, un ajout auquel les parents s'attendent. Mme Grégoire rappelle l'engagement de la direction quant à l'ajout de l'anglais intensif.

Un membre souhaite avoir la liste des applications utilisées par les enseignants et les membres de l'équipe-école qui nécessitent l'inscription de l'élève. Madame Grégoire reviendra avec la réponse.

M. Pomerleau mentionne que le maire de Québec a dit vouloir offrir gratuitement à toutes les écoles le programme nager pour survivre. Il

aimerait savoir si l'école serait favorable à bénéficier de ce programme. Madame Grégoire reviendra avec la réponse.

Déoulant des commentaires sur le fournisseur de photo actuel, monsieur Tittley et madame Larose (comité photo) proposeront à une prochaine rencontre un nouveau fournisseur pour la prise de photo l'an prochain.

8. FERMETURE

8.1. Date de la prochaine rencontre

Tel que prévu au calendrier, la date de la prochaine rencontre est le 2 février 2022.

8.2. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pomerleau souhaite de joyeuses Fêtes à tous les membres et lève la séance à 21 h 45.

Sébastien Pomerleau

Président du conseil d'établissement

Sonia Grégoire

Directrice